

ENSEIGNEMENTS DE LA REUNION TERRITORIALE N°4

LE MAILLON LITTORAL AUDOIS

Jeudi 29 novembre 2011 à Port-la-Nouvelle

UN MAILLON ESSENTIELLEMENT DESTINÉ À LA SÉCURISATION DE L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE (AEP)

Pour BRL, le maillon Littoral Audois est exclusivement destiné à la sécurisation de l'alimentation en eau potable. Le littoral audois est actuellement alimenté par le système Orb. En amont, le barrage des Monts d'Orb, qui représente 30 Mm³ d'eau, permet une régulation du fleuve compensant en particulier les prélèvements de BRL à la station de Réals. Ces prélèvements sont destinés à l'irrigation et à l'alimentation de deux usines de potabilisation, dont celle de Puech de Labade qui alimente le littoral de Vendres à Leucate. Cette station fonctionne aux limites de sa capacité, et sa conduite d'alimentation est fragile : mono-ressource, le territoire est donc particulièrement exposé aux coupures de l'AEP.

Le maillon Littoral Audois est donc destiné davantage à répondre à ce besoin de sécurisation qu'à d'éventuels nouveaux besoins. En effet, les stations littorales semblant avoir atteint le maximum de leur capacité d'accueil, la politique d'économies d'eau devrait suffire à compenser les besoins nés de l'accroissement démographique (+ 0,3 à +1,4 Mm³/an, s'ajoutant aux 5,7 Mm³/an de consommation actuelle). Certains participants considèrent que les projections de croissance démographique concernant le Languedoc-Roussillon sont surestimées, se basant sur des tendances linéaires. Or, ils font valoir que la situation de l'emploi et du logement se dégrade et peut limiter l'attractivité de la région.

La sécurisation de l'AEP permise par Aqua Domitia réside, pour le maître d'ouvrage, d'une part dans le doublement de la conduite actuelle et d'autre part dans la possibilité de faire appel à l'eau du Rhône en secours, l'Orb demeurant la ressource principalement utilisée.

Certains participants regrettent que l'utilisation de l'eau du Rhône ne soit prévue qu'en secours et non en substitution à des prélèvements sur l'Orb. Ils rappellent des interrogations soulevées au moment de l'enquête publique relative à l'accroissement des prélèvements destinées à la station de Puech de Labade : les pressions sur le fleuve ne sont-elles pas trop élevées ? BRL exclut tout arrêt de l'utilisation de l'Orb pour alimenter le littoral en eau potable : dans les années 1960, l'ensemble du système Orb a été conçu pour cet usage. D'ailleurs, estime le concessionnaire du réseau hydraulique régional, le barrage des Monts d'Orb assure au fleuve un débit supérieur à ce que serait son débit naturel en période d'étiage (2,5 m³/s assurés en aval de Réals). Le doublement de la canalisation alimentant Puech de Labade vise la sécurisation mais pas l'accroissement des capacités.

D'autres participants estiment préférable un appel prioritaire aux ressources locales. Le karst des Corbières est notamment cité comme représentant un potentiel considérable. BRL en convient mais soutient que cette solution est possible seulement à plus long terme. Les études ne sont pas actuellement assez abouties, aussi bien en ce qui concerne les possibilités d'exploitation que les conséquences d'un éventuel prélèvement sur l'alimentation des étangs littoraux. De l'avis général cependant, l'effort de connaissance des ressources - souterraines notamment - est à poursuivre.

Par ailleurs, la multiplication des retenues collinaires est évoquée, dans un but de lutte contre les inondations autant que de constitutions de réserves pour l'irrigation. Une participante cite enfin la source d'Alet, qui pourrait profiter davantage au département, dans le cadre d'une gestion publique.

LES AGRICULTEURS AUDOIS DEMANDENT ÉGALEMENT UNE DESSERTE PAR AQUA DOMITIA

Comme dans les autres réunions territoriales, l'irrigation a été présentée par les participants issus du monde agricole comme une condition nécessaire à la survie de leur activité. La viticulture notamment doit parvenir, par l'irrigation, à stabiliser la qualité et le volume de sa production. Le rendement actuel de 36 hL/ha est insuffisant pour permettre une rémunération suffisante des viticulteurs. Le changement climatique laisse présager des épisodes de sécheresse plus intenses et fréquents (une participante juge au contraire que ses effets sur la pluviométrie sont encore incertains) : une menace d'autant plus forte que les zones littorales souffrent déjà d'un climat sec et sont par ailleurs peu productives. Ces terroirs connaissent, de ce fait mais aussi sous la pression de l'urbanisation, une déprise agricole significative.

Par conséquent, les agriculteurs regrettent que le maillon Littoral Audois ne soit pas destiné à l'irrigation : les espoirs qu'Aqua Domitia avait pu faire naître chez eux sont donc à relativiser. Ils sont rejoints en cela par plusieurs élus locaux, qui demandent une extension d'Aqua Domitia au-delà de Puech de Labade, non seulement à des fins de sécurisation de l'AEP mais également pour l'irrigation agricole. Ces participants rappellent l'ancien projet de desserte de Barcelone, dont auraient profité leurs territoires.

Un représentant du monde agricole présente plusieurs projets d'irrigation envisagés dans le département de l'Aude, représentant un besoin total de 721 500 m³ pour 589 ha (selon les lieux, projets de stockage, de forage, etc.) Il s'inquiète de la capacité de mener à bien ces projets hors du programme Aqua Domitia, et souhaite recevoir des engagements quant à la facilitation règlementaire et économique de tels projets.

Pour BRL, amener l'eau brute dans un territoire suppose l'existence de besoins avérés. L'entreprise invite donc les agriculteurs à travailler à leur schéma d'adduction d'eau brute mettant en évidence les besoins du territoire au regard des ressources existantes.

LA QUALITÉ DE L'EAU DU RHÔNE ENCORE EN QUESTION

Comme dans l'ensemble des réunions publiques, des participants ont fait état de leurs craintes quant à la qualité de l'eau du Rhône. L'impact des PCB sur l'activité des pêcheurs ou les incertitudes liées à certaines substances (nanoparticules produites aux alentours de Grenoble) justifieraient, en vertu du principe de précaution, de ne pas donner suite au projet Aqua Domitia. L'importance des activités de pêche (professionnelle et de loisir) dans ce territoire a été soulignée. Or, la France, et notamment le Rhône, connaît de multiples arrêtés d'interdiction de la pêche dus à la présence de PCB : il serait regrettable d'exposer à ce risque les départements de l'Aude et de l'Hérault, qui en sont actuellement préservés.

En réponse, BRL a mentionné des études selon lesquelles la qualité de l'eau du Rhône est sous surveillance constante. Bien que généralement décriée, elle serait en réalité plutôt meilleure que les autres grands fleuves français et continuerait à s'améliorer. Les mesures de surveillance et de protection entreprises par BRL sont décrites, sans pour autant lever les doutes de ces participants. Concernant les PCB, BRL cite des analyses selon lesquelles ces polluants, aux impacts sanitaires indéniables, ne se trouvent pas dans l'eau brute distribuée par la compagnie. Les cours d'eau du Languedoc-Roussillon ne sont eux-mêmes pas exempts de telles pollutions, comme en témoignent les arrêtés d'interdiction de la pêche en vigueur sur la Têt et l'Avène.

Hormis la qualité de l'eau du Rhône, la qualité des eaux locales a également fait l'objet d'une remarque. Ainsi, à Gruissan, l'eau captée localement souffre d'un fort taux de pesticides, seule la dilution par l'eau distribuée par le biais du Puech de Labade permettant d'assurer le respect des normes de potabilité. Mais selon ce participant un tel recours à une ressource externe n'est qu'un pisaller : la solution satisfaisante serait de diminuer le niveau de la pollution locale.

Pour mémoire, les enjeux relatifs à la qualité de l'eau du Rhône ont fait l'objet d'une discussion impliquant plusieurs experts lors de la réunion thématique du 18 octobre à Montpellier, dont les archives peuvent être consultées sur le site du débat public.

DEMANDES CONCERNANT LA GOUVERNANCE DE L'EAU

Des participants font part de leurs attentes quant à la gouvernance de l'eau : le projet Aqua Domitia doit ainsi être l'occasion de renforcer une gestion concertée et partagée, en lien avec des politiques d'aménagement du territoire cohérentes de la part des communes et des intercommunalités. Il n'est pas possible de prôner à la fois de mesures d'économies d'eau et l'implantation de nouveaux golfs, soulignent certains.

La solidarité départementale et interdépartementale est également nécessaire en matière de gestion de l'eau. En ce qui concerne l'amélioration de rendement des réseaux par exemple, toutes les communes ne disposent pas des moyens de financer seules les travaux nécessaires. Par ailleurs, des intervenants rappellent la nécessité pour la Région de contribuer au financement d'installations permettant de couvrir les besoins en eau dans les zones non desservies par Aqua Domitia.

Enfin, le conseiller régional délégué à l'eau a rappelé qu'aucune décision n'était encore prise concernant le projet Aqua Domitia. Si, de son point de vue, le projet est nécessaire pour éviter une certaine désertification du Languedoc-Roussillon, il n'en attend pas moins qu'une "majorité" favorable au projet émerge du débat. A défaut, d'autres options restent ouvertes, cet intervenant n'excluant pas par exemple un référendum.

DEMANDES DE MUTUALISATION D'AQUA DOMITIA AVEC D'AUTRES INFRASTRUCTURES

Plusieurs participants rappellent les autres projets d'infrastructures dont leur territoire a eu par le passé l'occasion de débattre, notamment la ligne THT France-Espagne et la LGV Montpellier-Perpignan. Plutôt que de multiplier les infrastructures, ne serait-il pas possible de jumeler Aqua Domitia avec la LGV afin de mutualiser les nuisances, demandent-ils ?

55 personnes ont participé à la réunion.